



## **REGLEMENT FINANCIER RELATIF A LA MISE EN OUVRE DU SDTAN DE LA SOMME 2012-2017**

### **AVENANT N°1**

#### **Introduction**

Le Conseil syndical de Somme Numérique a validé le 18 juin 2012 un premier programme d'aménagement de mise en œuvre du SDTAN de la Somme d'une durée de 5 ans ainsi que le règlement financier définissant les modalités de participation de ses membres.

Le présent règlement a été transmis au contrôle de légalité le 29 juin 2012.

Le Conseil syndical a validé le 16 novembre 2015 un programme complémentaire de l'opération de Montée en débit sur le réseau cuivre permettant de traiter 6 305 lignes ainsi que l'extension du périmètre des zones FTTH concernant 8 communes pour 460 lignes.

Le présent avenant vise à adapter les contributions des EPCI aux extensions du programme ainsi adoptées.

#### **Contributions des EPCI**

La répartition des contributions complémentaires par EPCI est présentée en annexe du présent règlement.

Afin de tenir compte du planning de réalisation de ces opérations, les contributions seront appelées à hauteur de 60% en 2016 et 40% en 2017.